

Pourquoi la colère sociale n'est pas près de s'apaiser

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Face au puissant mouvement des « gilets jaunes », le chef de l'État a dû prendre des mesures pour stimuler le pouvoir d'achat. Mais il s'y est résolu de la pire des manières : en essayant qu'aucune des dispositions prises ne contrevienne à sa doxa néolibérale.

Dans l'histoire sociale française, le plan Macron fera indéniablement date. Car au lieu de battre en retraite de manière franche face aux « gilets jaunes », et d'admettre qu'il avait conduit jusque-là une politique économique injuste, il a choisi de faire mouvement, mais en avançant en crabe. Et il a fini par sortir de son chapeau des mesures totalement tordues de sorte que le pays soit abusé et puisse y voir un vrai plan de relance sans que la doxa néolibérale qui lui sert de bible depuis le début de son quinquennat en soit véritablement ébranlée.

Le résultat, c'est donc ce projet de loi présenté mercredi 19 décembre en conseil des ministres et qui va maintenant être examiné en urgence par le Parlement. Un projet de loi qui veut faire croire aux gilets jaunes qu'ils ont été entendus, tout en faisant clairement passer le message aux milieux d'affaires que l'Élysée continuera de défendre leurs intérêts. Bricolé dans l'urgence, portant la marque de cette haute technocratie du ministère des finances qui veut systématiquement avoir le dernier mot, ce plan

témoigne donc tout à la fois de la débâcle que connaît aujourd'hui Emmanuel Macron, et de l'amère victoire qu'engrangent aujourd'hui les gilets jaunes.



Emmanuel Macron, le 12 novembre. © Reuters

Chacune des mesures porte la trace de cette ambivalence : on y discerne le camouflet que vient d'essayer le chef de l'État ; mais on y trouve aussi la confirmation que les gilets jaunes ont mille bonnes raisons d'éprouver une colère profonde à l'encontre de ce pouvoir qui, après avoir fait mine – de mauvaise grâce – de les écouter, cherche pour finir à les duper.

Le salaire minimum est la première illustration de cette duperie. En ce domaine, la colère sociale vient de loin. C'est en 1982-1983, lors du virage dit de la « rigueur » que le gouvernement d'union de la gauche de l'époque, conduit l'une des réformes sociales les plus graves de l'après-guerre, celle de la désindexation des salaires sur les prix. À l'époque, Lionel Jospin avait fait mine de croire que la « rigueur » – en réalité, l'austérité salariale – ne serait qu'une « parenthèse ». Mais, cette parenthèse n'a jamais été refermée. Et la désindexation salariale – la « désinflation compétitive » selon le sabir socialiste de l'époque – est devenue le socle des politiques économiques conduites ultérieurement aussi bien par la droite que par les socialistes.

Et dans la foulée, des menaces ont commencé à peser sur le Smic. Certes, aucun gouvernement n'a osé le supprimer – même si presque tous en ont rêvé. Mais les « coups de pouce » (c'est-à-dire les hausses supérieures à l'indexation légale obligatoire) sont devenus de plus en plus rares. Et finalement, à partir de 2007 (au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy) jusqu'à aujourd'hui, il n'y a plus eu un seul « coup de pouce ». Ou plutôt si, il y en a eu un, décidé par François Hollande, au lendemain de son

accession à l'Élysée : le chef de l'État a accepté un geste équivalent à... 20 centimes d'euro par jour pour les smicards, à compter du 1^{er} juillet 2012. Une quasi-insulte à l'égard de ceux qui avaient voté pour lui.

Mais la désindexation salariale n'est pas seule en cause. La précarité du travail est venue s'ajouter à ces politiques d'austérité, contribuant à tirer encore plus bas les revenus des salariés les plus défavorisés. Alors qu'au début des années 1980 près de 90 % des emplois créés l'étaient sous la forme de contrats à durée indéterminée (CDI), la proportion s'est progressivement inversée : désormais près de 85 % des emplois créés le sont sous les statuts divers que les statisticiens dénomment les « formes particulières d'emploi », c'est-à-dire les CDD, l'intérim, le travail à temps partiel, les petits boulots divers, etc.

En bout de course, on est parvenu en France à copier la caractéristique la plus sulfureuse du modèle du capitalisme américain : le travail ne protège plus de la pauvreté !

C'est cette colère qui s'est soudainement exprimée sur les ronds-points. La colère de citoyens qui n'arrivent plus à boucler leur fin de mois, tant le système est devenu injuste.

Face à cela, il aurait été cohérent que le pouvoir fasse un vrai geste et profite de l'indexation légale obligatoire du Smic, qui intervient chaque 1^{er} janvier, pour décider d'y ajouter un « coup de pouce ». Le premier véritable depuis plus de dix ans.

Mais sur ce sujet du Smic, Emmanuel Macron a toujours défendu la doxa de Bercy : jamais de « coup de pouce » ! Il fait partie de cette génération de hauts fonctionnaires issus de l'Inspection des finances qui ont le Smic en détestation. Conseiller de François Hollande à l'Élysée, il est l'un de ceux qui ont le plus pesé pour qu'aucun geste ne soit consenti aux salariés les plus modestes. Et cette intransigeance n'a pas varié quand il a, à son tour, accédé à l'Élysée.

Ce dogmatisme antisocial se retrouve dans le plan qui vient de voir le jour. Car finalement, la hausse de 100 euros du Smic qu'Emmanuel Macron avait suggérée lors de sa dernière intervention télévisée ne verra pas

le jour. En plus de l'indexation légale obligatoire, c'est en fait la prime d'activité qui permettra d'arriver aux 100 euros annoncés par le chef de l'État.

Ce qui pose une cascade de problèmes. D'abord, il s'agit d'une aide sociale octroyée sous conditions de ressources. Il faudra donc quelque temps avant que les caisses d'allocations familiales identifient les foyers éligibles. La prime sera-t-elle versée au plus tard le 4 février, en complément du Smic versé en janvier, comme le gouvernement s'y est engagé ? Beaucoup d'experts en doutent, pointant l'amateurisme du pouvoir, et les couacs innombrables qui ont accompagné l'annonce du plan du gouvernement.

L'État va se faire de la trésorerie sur le dos des citoyens

Et on aurait tort de sous-estimer l'impact que pourrait avoir sur beaucoup de foyers disposant de revenus modestes un retard de paiement. D'autant qu'entrera en vigueur au même moment la réforme périlleuse du prélèvement à la source. Or, **comme Mediapart l'a établi**, de nombreux Français parmi les plus modestes, ceux notamment qui sont entrés au chômage en 2018, ou qui ont basculé dans la retraite la même année, ou tous ceux dont la situation a changé (un divorce, par exemple) se verront appliquer un taux d'imposition qui ne correspond plus à leur situation réelle. Ces contribuables pénalisés ne récupéreront le trop-perçu des premiers mois de 2019 que dix-huit mois plus tard. Ce qui risque de faire beaucoup de couacs au même moment.

Mais, il y a encore plus grave. La prime d'activité est une aide sociale. Et sa hausse n'a rien à voir avec une hausse de salaire. Augmenter un salaire, c'est reconnaître un travail, sa dignité et de son utilité ; tandis qu'augmenter une aide s'inscrit dans une logique de charité publique. Plus concrètement, une hausse du Smic ouvre des droits supplémentaires à la retraite ; une hausse de la prime d'activité n'ouvre aucun droit de cette nature. De plus, comme elle est octroyée en fonction des revenus des foyers, près de 45 % des smicards ne seront pas concernés par cette majoration de 100 euros des revenus. Enfin, il va bien

falloir la financer, et ce seront les contribuables ou les assurés sociaux qui, au bout du compte, paieront l'addition.

L'Élysée se justifie en expliquant qu'il ne faut surtout pas alourdir le coût du travail. Le dogme fait sourire lorsque l'on connaît, dans ce capitalisme de plus en plus tyrannique, ce qu'est le véritable danger : le coût du capital et les profits exorbitants du CAC 40 : en 2017, ils ont culminé à 93,4 milliards d'euros. Dans le même temps, la part de ces profits affectée aux dividendes, qui était d'environ 20 % au début des années 2000, n'a cessé de progresser pour atteindre près de 50 % maintenant. C'est ainsi qu'en 2018, le montant des dividendes distribués par ces mêmes groupes du CAC 40 a atteint 47 milliards d'euros. Ce qui fait de la France le pays champion du monde en matière de distribution de dividendes, comme l'a établi **un rapport d'Oxfam**.

En clair, plus les années passent, plus la part des profits qui vont aux dividendes (et non plus à l'investissement) augmente. Au lieu de contrarier cette évolution, Emmanuel Macron l'a encouragée en baissant la fiscalité applicable aux dividendes. La réforme a bénéficié d'une moindre publicité que la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), avec à la clef un gain de 3,2 milliards d'euros pour les plus grandes fortunes, mais elle est beaucoup plus grave. Avec l'instauration de la *flat tax* de 30 % sur les revenus financiers, dont les dividendes, Emmanuel Macron a fait un cadeau quatre à cinq fois plus important aux puissances d'argent. Désormais, les dividendes sont imposés au taux de 30 %, au lieu de l'être au taux marginal de l'impôt sur le revenu, soit 41 %.

Les mesures qui concernent les retraités – présents en nombre sur tous les ronds-points – sont une autre illustration de cette même duperie. Dans la doxa de Bercy, les plus âgés disposent d'un train de vie insupportable. Quantité de rapports écrits depuis plusieurs décennies par des esprits éclairés de l'Inspection des finances demandent de passer au rabot le pouvoir d'achat des retraités.

En la matière, quand Emmanuel Macron a annoncé ces mesures pour soi-disant relancer le pouvoir d'achat, il a fait en sorte de reculer sur des volets accessoires de son plan et de maintenir le cœur de son dispositif, à savoir le plan d'austérité contre les retraités.

Le gouvernement a concédé l'abandon du relèvement de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les retraités disposant d'une pension mensuelle inférieure à 2 000 euros. « *Nous allons accélérer les mesures qui permettent de distribuer du pouvoir d'achat* », a promis lundi dernier Édouard Philippe dans un entretien aux *Échos*. Mais au lieu d'accélérer, le gouvernement va devoir marquer le pas. Car pour identifier les retraités disposant d'une pension inférieure à 2 000 euros, l'administration doit disposer des revenus déclarés par les intéressés, ce qui ne sera possible qu'au printemps. Et par voie de conséquence, les personnes susceptibles de bénéficier de la suppression de la hausse de la CSG devront patienter : au 1^{er} janvier, ils seront assujettis à la CSG majorée de 1,7 %, et ne récupéreront le trop-perçu qu'au lendemain du 1^{er} juillet suivant. En clair, avec le prélèvement à la source comme avec la hausse de la CSG, l'État va se faire de la trésorerie sur le dos de citoyens modestes.

Les subtilités de mauvais goût de Gilles Le Genre

La situation est encore plus cafouilleuse que cela, puisque, par ricochet, la CSG va devenir pour les retraités de plus en plus complexe. Initialement, la CSG était un prélèvement simplissime, ce qui était le gage de son équité : même s'il s'agissait d'un prélèvement proportionnel, donc moins juste qu'un prélèvement progressif, elle avait l'avantage de la clarté, puisque tous les assujettis se voyaient appliquer un même taux unique.

Dorénavant, la CSG pour les retraités va avoir quatre taux différents, selon les niveaux de revenus : 0 %, ou 3,8 %, ou 6,6 % ou 8,3 %. Il ne s'agit certes pas d'une transformation de la CSG en un impôt progressif, puisque le même taux s'appliquera à toute la pension du même retraité. Mais quand un prélèvement dispose de quatre taux différents, peut-on encore dire qu'il

s'agit d'un prélèvement proportionnel ? C'est l'un des grands talents d'Emmanuel Macron : tout en revendiquant l'héritage intellectuel de Michel Rocard, il est en passe de torpiller la CSG, qui était sa principale invention.

De plus la désindexation des retraites, qui est maintenue même pour les plus petites retraites, va avoir des effets ravageurs. Le gouvernement entend majorer les retraites de seulement 0,3 % d'abord en 2019, puis de nouveau 0,3 % en 2020, alors que l'inflation sera aux alentours de 1,6 % la première année, et vraisemblablement autant la seconde. Or, les effets de cette mesure sans précédent dans l'histoire sociale contemporaine seront cumulatifs d'une année sur l'autre. En 2019, les retraités devraient ainsi perdre 3 milliards d'euros en pouvoir d'achat, et près de 6 milliards d'euros l'année suivante.

En résumé alors que le gouvernement prétend (fallacieusement) qu'il va mobiliser 10 milliards d'euros pour relancer le pouvoir d'achat, rien que sur les retraités, il va récupérer 9 milliards d'euros en deux ans, c'est-à-dire presque la même somme, grâce à la désindexation. En observant ce tour de passe-passe, on comprend mieux le cynisme de Gilles Le Gendre, qui préside le groupe de la République en marche à l'Assemblée nationale, quand il a fait valoir qu'ils avaient été « *trop intelligents* », « *trop subtils* », dans la confection de ce plan. En fait, il voulait dire... trop roublards !

Dans sa communication, le gouvernement a cherché à faire croire que les entreprises paieraient leur quote-part de ce plan à 10 milliards d'euros, soit 2,5 milliards d'euros à leur charge. « **Bercy demande un effort de 2,5 milliards aux entreprises** » a ainsi titré *Les Échos*. Mais la moitié de ces 2,5 milliards, soit 1,8, proviendra du report d'un an pour les plus grandes entreprises de la baisse de 33 % à 31 % du taux de l'impôt sur les sociétés.

Le gouvernement annonce aussi que les oligopoles américains du Net vont être assujettis à une taxe qui devrait rapporter 500 millions d'euros. Mais là encore, l'effort est faible : si ces oligopoles payaient

régulièrement leurs impôts en France, ils devraient s'acquitter d'une somme de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros.

Autant dire les choses clairement : les entreprises sont totalement exonérées de tout effort véritable. C'est dans l'ADN de ce pouvoir, qui vit en totale consanguinité avec les milieux d'affaires.

De cette consanguinité, il existe une preuve manifeste, qui est celle du CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), dont le maintien est un scandale démocratique bien plus important que ne l'est la suppression de l'ISF. À lire la dernière « **Note de conjoncture** » de l'Insee, on trouve la confirmation de l'immensité des sommes en cause, bien plus considérables que dans pour l'ISF : « *Au 1^{er} janvier 2019, le CICE sera remplacé par une baisse de cotisations sociales à la charge des employeurs d'un montant équivalent. En 2019, les entreprises verseront des cotisations réduites de 6 % sur les salaires compris entre 1 et 2,5 Smics (soit une réduction de 20,4 milliards d'euros). Par ailleurs, elles percevront le CICE acquis au titre des rémunérations versées en 2018 (20,2 milliards d'euros). L'année 2019 sera donc "double" en termes de dépenses publiques* », écrit l'Insee.

L'Institut ajoute tout aussitôt : « *Mais son effet en termes d'incitation à l'emploi est incertain.* » En clair, le gouvernement engage pour 2019 plus de 40 milliards d'euros au profit des entreprises, tout cela pour un effet sur l'emploi qui sera... « *incertain* » !

Ici ou là, certains gilets jaunes avaient relevé cette imposture. Et ils demandaient à Emmanuel Macron non seulement de « *rendre l'ISF* » mais aussi, de « *rendre le CICE* ». Car le CICE est un double symbole. Dans le prolongement de ce vrai-faux plan de relance, il permet de mesurer qu'Emmanuel Macron s'accroche plus que jamais à sa politique de l'offre. Mais il permet aussi de vérifier qu'un gouvernement progressiste, voulant mettre en œuvre un véritable plan de relance du pouvoir d'achat, pourrait disposer de marges de manœuvre budgétaires considérables, sans même déséquilibrer les finances publiques.

En tout cas, l'analyse méticuleuse du plan Macron ne laisse guère place au doute : les mesures annoncées sont bancales et fragiles et ne sont assurément pas de nature à apaiser la colère sociale.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.